tisfaction de ses ressentiments ou l'apaisement des craintes de son ambition, il avait porté le deuil dans trois familles ; il avait jeté le deuil aussi dans cette grande famille militaire que le monde admire et nous envie. » Aussi, lorsque, le 2 octobre, la cour de cassation rejeta le pourvoi des condamnés, M. le procureur général de Royer, sentant tout ce qu'il y avait de pénible pour nos soldats dans cette condamnation, crut devoir prononcer ces paroles : « Après comme avant la condamnation de Doineau, les bureaux arabes, confiés à des mains qui en respecteront l'origine, demeureront auprès des populations indigènes un instrument utile d'influence et de civilisation. Quant à l'armée, est-il besoin de dire que rien de ce qui nous occupe ici ne saurait l'atteindre? Elle domine le lâche attentat du 12 septembre de toute la hauteur où l'ont placée ses glorieuses traditions de discipline et d'honneur. Elle conserve, aujourd'hui comme hier, d'inaltérables droits au respect, à l'admiration et à la reconnaissance du pays. »

La clémence impériale commua la peine capitale, à laquelle était condamné Doineau, en celle de la prison à perpétuité. Cinq ans après, il était mis en liberté. Les journaux commentèrent assez vivement cette grâce un peu inattendue ; toutefois, les sentiments se sont trouvés partagés : il n'avait pas, disait-on, figuré sur les lieux, son bras n'avait point frappé ; les autres, le considérant comme l'instigateur de l'assassinat, pensaient que cette absence ne faisait qu'aggraver le crime.

DOIRE (département de LA), division administrative du premier Empire français, formée d'une partie du Piémont et tirant son nom de la Doire Baltée. Ce département était compris entre ceux du Simplon au N., de la Sesia à l'E., du Pô au S., et du Mont-Blanc à l'O. ; le chef-lieu était Ivrée ; sous-préfectures, Aoste et Chivas.

DOIRE BALTÉE, en italien *Dora Baltea*, et **DOIRE RIPAIRE**, en italien *Dora Ripeira*, deux rivières d'Italie, affluents de la rive gauche du Pô. La première prend sa source au pied du Petit Saint-Bernard, dans la partie occidentale de la province d'Aoste, qu'elle traverse de l'O. à l'E. ; elle arrose ensuite la partie orientale de celle d'Ivrée, limite les provinces de Verceil et de Turin, et, après un cours de 150 kilom., se jette dans le Pô, entre Crescentino et Brusasco. Aoste et Ivrée sont les seules villes qu'elle baigne dans son cours. La seconde descend du versant oriental des Alpes Cottiennes, non loin des frontières de France, dans la partie occidentale de la province de Suse, qu'elle arrose de l'O. à l'E., en passant par Suse ; elle pénètre ensuite dans la province de Turin, et, après un cours de 105 kilom., d'abord du S.-O. au N.-E., puis de l'O. à l'E., elle va se jeter dans le Pô un peu au-dessus de Turin.

DOIRES (Olivier DESBORS DES), écrivain français. V. DESBORS.

DOIS ou **DOIT** s. m. (doi — du lat. *ductus*, conduit). Nom qu'on donne en Normandie à un petit cours d'eau. La Fontaine a employé ce mot.

DOISSIN (Louis), poëte et jésuite français, né en Amérique en 1721, mort à Paris en 1753. Il a laissé des poésies latines estimées. Ses principales compositions sont : *Sculptura, carmen* (Paris, 1752, in-12), traduit en français (1757), et *Sculptura, carmen* (Paris, 1753, in-12), traduit en français (1753). Ces poëmes sur la sculpture et la gravure ont été insérés dans les *Poemata didascalia* (1813).

DOIT, rivière de France. V. AUTHION.

DOIT s. m. (doi — rad. *devoir*). Comm. Partie d'un compte qui contient les dettes passives de la personne à qui le compte est ouvert : *Le* DOIT *et l'avoir se balancent ; le compte peut être annulé.* ‖ Passif d'un négociant : *Le* DOIT *dépasse l'avoir, et vous êtes en déficit.*

— **Antonyme.** Avoir.

Doit et avoir, roman allemand de Gustave Freytag, qui a produit une très-grande sensation et a été traduit dès son apparition dans toutes les langues de l'Europe (1855). L'auteur a voulu opposer une maison de commerce honorable, riche et chrétienne, à l'aristocratie corrompue et au judaïsme avide et spéculateur. Le livre porte pour épigraphe ces mots du fameux critique Julian Schmidt : « Le roman doit aller chercher le peuple allemand là où il se distingue, c'est-à-dire à son travail. »

On reconnaît, du reste, dans le roman de Gustave Freytag, une imitation de celui de Jules Sandeau intitulé : *Sacs et parchemins.* Seulement, tandis que ce dernier égalise les avantages entre l'aristocratie et la bourgeoisie, l'auteur allemand se prononce énergiquement contre les parchemins, en faveur des sacs d'argent. Le héros, sorte de Télémaque du comptoir, n'est pas fait pour nous intéresser ; car il n'a guère pour lui que son assiduité et son ambition bourgeoise ; mais son mentor, M. de Fink, représente l'homme pensant et énergique, né dans l'aristocratie, et qui veut retremper sa vertu dans le travail ; du reste plein d'ironie et de mépris pour les gens naïfs qui ne comprennent pas son habileté et sa rouerie.

Le principal mérite de ce roman, c'est le retour aux idées pratiques, après les abstractions sentimentales dont le romantisme avait inondé la littérature. Le roman de Freytag n'a été autre chose, en Allemagne, que le programme et le premier modèle du réalisme.

DOITE s. f. (doi-te — rad. *doigt*). Techn. Epaisseur, en parlant des fils : *Deux écheveaux de la même* DOITE. *Ce que vous filez là est d'une jolie* DOITE. (Legoarant.)

DOITÉE s. f. (doi-té — rad. *doigt*). Techn. Petite longueur de fil. ‖ Aiguillée qui sert aux fileuses pour régler la grosseur de leur fil.

DOIZIEUX, bourg et commune de France (Loire), canton de Saint-Chamond, arrond. et à 29 kilom. E. de Saint-Etienne ; pop. aggl. 2,229 hab. — pop. tot. 2,404. Fabriques de rubans, moulins à soie. Ce bourg était la localité principale d'un ancien petit pays de France qui portait le même nom. Le Doizieux, compris actuellement dans le département de la Loire, renfermait aussi le village de Saint-Just-en-Doizieux.

DOKHMA s. m. (do-kma). Nom donné dans l'Inde à des tours dans lesquelles on conserve les cadavres.

— **Encycl.** Les *dokhmas* ou tours du silence ont été construites par les parsis de l'Inde aux environs des villes. On compte, sur les hauteurs qui avoisinent Bombay, la ville de l'Inde où les sectateurs de Zoroastre sont le plus nombreux, six de ces tours, dont la crête circulaire est occupée par des quantités de vautours. Ces édifices, sortes de rotondes sans toit, hautes de 8 à 10 mètres et d'un diamètre d'environ 20 mètres, sont entourés d'un enclos dont l'entrée est interdite à tout profane. Toutefois il existe au musée de Town-Hall, dans le fort de Bombay, un petit modèle en relief de l'un de ces *dokhmas*, ce qui permet d'en donner une description. A moitié de la hauteur intérieure de la tour est établi un plancher à claire-voie, de fer, ayant au centre une ouverture circulaire de 3 mètres environ de diamètre et s'appuyant sur des substructions qui forment par-dessous des souterrains, des égouts et un puits central. Le plancher de fer est divisé en trois zones concentriques de largeur décroissante, en allant vers le centre, circonscrites chacune par un sentier de $0^m,60$ à $0^m,70$ de large. Des compartiments destinés aux cadavres rayonnent du centre à la circonférence. Ceux de la zone la plus étroite, vers le puits central, reçoivent les corps des enfants des deux sexes ; ceux de la seconde zone, les femmes ; et ceux de la troisième, les hommes. Les corps y sont étendus nus ; l'air, le soleil et les vautours en hâtent la destruction ; les ossements tombent ou sont jetés dans les souterrains. Une seule porte très-étroite est percée dans le mur de la tour, au niveau du plancher, et communique dans l'enclos par un escalier couvert. Des échelons, disposés dans le puits central, permettent aux gens qui desservent ce triste lieu de descendre dans les souterrains inférieurs, d'y faire tomber les ossements complétement dépouillés. Quand une de ces tours du silence ne peut plus recevoir de cadavres, parce que les souterrains sont comblés d'ossements, on en mure la porte, on l'abandonne, et des parsis pieux font construire un autre *dokhma*.

DOKKUM, ville forte de Hollande, prov. de Frise, à 18 kilom. N.-E. de Lewarden, à 7 kilom. S. de la mer du Nord, à laquelle elle est jointe par un canal qui, à marée haute, est navigable pour les gros bâtiments ; 4,500 hab. Ecole latine ; bel hôtel de ville. Construction de navires, brasseries, distilleries d'eaux-de-vie, articles de fer, raffineries de sel, fabrique de chicorée ; commerce de beurre et de fromage. Dokkum est une des villes les plus anciennes de la Frise ; près de là, en 755, furent massacrés par les Frisons saint Boniface et ses compagnons. En 1575, les Espagnols incendièrent la ville et massacrèrent la plupart des habitants. Patrie de l'astronome Gemmo Frisius.

DOL s. m. (dol — lat. *dolus*. Ce mot latin est probablement le corrélatif du sanscrit *tâl*, qui a exactement le même sens. La notion primitive est celle de nuire, dérivée elle-même de celle de rompre, briser, contenue dans le sanscrit *dr*, *dar*, *dal*, fendre et être fendu. C'est de cette racine que sont venus, avec le sanscrit *tâl*, le persan *dûlah*, *dûli*, fraude ; le grec *dolos ;* le latin *dolus*, et l'irlandais *dol*, *dul*, piége). Jurispr. Fraude, tromperie : *Il y a eu* DOL *de la part du vendeur.*

Je craindrais toujours que le *dol*
Ne m'en dépossédât sans ombre de justice.
LAMOTTE.

— **Encycl.** *Labeo ait dolum malum esse omnem calliditatem, fallaciam, machinationem, ad circumveniendum, fallendum, decipiendum alterum adhibitam.* (*Dig.*, *De dolo malo*, lib. IV, tit. III.) Le titre du *Digeste* concernant la matière, et l'édit du préteur dont ce titre du *Digeste* n'est que la paraphrase, sont l'un et l'autre intitulés : *De dolo malo* (du mauvais *dol*). On peut se demander s'il n'y a pas un pléonasme dans cet intitulé ; si tout *dol* n'est pas mauvais. Les jurisconsultes anciens distinguaient avec raison les artifices permis et n'ayant pour objet que de se sauvegarder des piéges ou des violences d'un tiers, d'avec les manœuvres perfides dont le but est de tromper autrui et de lui nuire. C'est à ce dernier *dol*, au *dol* offensif et non purement défensif, qu'ils donnaient la qualification de *dolus malus*, et c'était à la réparation des préjudices causés par cette espèce de *dol* qu'il était pourvu par l'édit du préteur.

Le *dol*, dans notre législation du moins, ne se présente guère comme un fait d'une existence indépendante, par exemple comme tel délit ou tel contrat déterminé ayant son type à part et son entité, son individualité juridique. L'esprit ne le conçoit, en général, que comme quelque chose d'accessoire, entrant comme élément dans un délit qu'il contribue à caractériser, ou dans un contrat qu'il vicie et qu'il entache. Le *dol*, en prenant le mot *lato sensu* et comme équivalent de la mauvaise foi, se produit sans doute dans la plupart des délits ; mais il n'en est pourtant pas, en général, une condition caractéristique et qualificative. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, le vol ne cesserait pas d'être le vol et ne dégénérerait pas de son type, pour avoir été commis audacieusement, à force ouverte et sans l'emploi d'aucun artifice et d'aucune manœuvre subreptice. Au contraire, les manœuvres dolosives, par exemple une crainte chimérique ou une espérance illusoire que l'on fait naître, entrent comme condition constitutive dans quelques délits, notamment dans le délit d'escroquerie, défini par l'article 405 du code pénal. Les escrocs sont les habiles du vol, les esprits inventifs ; ils laissent aux pickpockets le talent d'exécution et les subalternes dextérités de la main.

Pour être rigoureusement exact, il convient toutefois de remarquer qu'à la rigueur il n'est pas impossible que le *dol* se produise en dehors de tout contrat ou de tout délit qualifié. Ainsi, un individu peut me donner malicieusement une fausse indication, en conséquence de laquelle j'agirai, et d'où il résultera pour moi un préjudice appréciable. Cette situation peut certainement se présenter ; mais elle n'est dans nos lois l'objet d'aucune disposition spéciale ; il y est suffisamment pourvu par la règle générale de l'article 1382 du code Napoléon, qui oblige quiconque a causé par sa faute un dommage à le réparer. C'est faute d'une disposition aussi générale et aussi ample, et parce que les règles sur la responsabilité y étaient disséminées dans une foule de lois, la loi *Aquilia*, la loi sur les actions morales, etc., que le droit romain avait eu besoin d'un édit particulier *De dolo malo*, concernant les multiples variétés du *dol*.

Dans notre droit français, le *dol* ne prend une véritable importance qu'autant qu'il se produit accessoirement dans les contrats, qu'il vicie et peut rendre annulables quand il y est entré dans une proportion assez notable pour en devenir la cause ou le mobile déterminant. Dans les contrats, le *dol* attaque un élément essentiel, à savoir le consentement, dont il altère manifestement la lucidité. « Il n'y a point de consentement valable, dit l'article 1109 du code Napoléon, si le consentement n'a été donné que par erreur, ou s'il a été extorqué par violence ou surpris par *dol*. » Il faut remarquer que la loi ne dit pas d'une manière absolue qu'il n'y a point de consentement ; elle se borne à dire qu'il n'y a pas de consentement valable. Le consentement, en effet, existe, quoique violenté ou surpris : *coacta voluntas voluntas est*, mais ce consentement est vicié. Le contrat qui a été déterminé par le *dol* subsiste aussi ; mais il pourra être annulé par les tribunaux, sur la demande de la partie dont le consentement a été surpris par les manœuvres dolosives. Jusque-là, le contrat possède une vitalité réelle, et il demeurera même définitivement inattaquable si l'on omet d'en demander la rescision en justice, dans le délai légal dont il sera parlé plus tard.

Dans quelles conditions le *dol* rend-il ainsi un contrat annulable ? L'article 1116 du code Napoléon répond à cette question ; cet article est ainsi conçu : « Le *dol* est une cause de nullité de la convention lorsque les manœuvres pratiquées par l'une des parties sont telles, qu'il est évident que, sans ces manœuvres, l'autre partie n'aurait pas contracté. » Donnons une brève paraphrase de cette disposition. Il est certain d'abord que le *dol* aura déterminé la convention et, par conséquent, la rendra annulable quand l'erreur qu'il aura produite portera sur la substance même de la chose qui fait l'objet du contrat. Il est essentiel de s'entendre sur ce que c'est que la substance de la chose. On n'entend pas, en droit, par substance, l'identité matérielle d'un objet, *ipsum corpus ;* s'il y avait erreur sur l'individualité de l'objet, le consentement ne serait pas vicié, il n'existerait pas ; les deux parties, en effet, ne se seraient pas entendues sur la chose qui fait la matière de la convention, et il n'y aurait pas là un contrat simplement sujet à être annulé, il n'y aurait qu'un fantôme de contrat, radicalement et actuellement nul. On entend juridiquement par substance de la chose sa qualité dominante, celle que les parties ont eue principalement en vue en contractant. Ainsi, un marchand de tableaux me vend à un prix considérable une toile qu'il me donne pour l'œuvre originale d'un maître célèbre, et que je n'achète qu'en considération de cette circonstance. Le tableau n'est qu'une copie. Le *dol*, ici, porte sur la substance ou sur la qualité substantielle de la chose ; il vicie la vente, et je peux faire annuler ce contrat dolosif.

L'idée de la substance de la chose objet du contrat peut s'immatérialiser plus encore ; il peut arriver que la qualité substantielle de cette chose, la qualité qui me détermine à contracter, ne soit même pas inhérente à l'objet et ne s'attache qu'à sa provenance. Ceci intéresse particulièrement les collectionneurs, incessamment à la piste d'autographes et de loques célèbres. Par exemple, un marchand de bric-à-brac me vend une canne qu'il donne pour avoir été le jonc proverbial du philosophe Kant, un lorgnon qu'il affirme avoir été celui de Fabre d'Eglantine, le terrible lorgnon qui importunait si fort Robespierre. J'achète et je paye fort cher, fasciné par l'illustration historique de ces bagatelles, et la vérité est que la canne n'est en aucune façon celle de Kant, et que la lorgnette n'a pas le moins du monde appartenu à Fabre d'Eglantine. Le *dol*, dans l'espèce qu'on vient de supposer, m'a trompé sur la qualité substantielle de la chose ; il a été le mobile déterminant du contrat ; ce contrat est annulable.

Voilà le *dol* principal, celui qui est la cause déterminante du contrat, et qui le rend en conséquence sujet à être annulé. Il y a une autre variété de *dol*, connue par les jurisconsultes sous le nom de *dol* incident, qui n'est pas la cause déterminante et impulsive de la convention, mais qui intervient au cours d'une négociation, et a seulement pour résultat de faire accepter à une partie des conditions plus onéreuses que celles auxquelles elle aurait consenti, s'il n'y avait pas eu de déception. Par exemple, j'achète une maison que le vendeur m'affirme être solidement construite et convenablement distribuée, et il arrive qu'il existe dans cette maison des vices de construction que je suis obligé de faire réparer, ou un aménagement intérieur défectueux. Il n'y a, dans cette espèce, qu'un *dol* incident ; j'ai acheté la maison parce que j'ai voulu spontanément l'acheter ; j'en aurais seulement offert un moindre prix si j'avais connu quelles étaient les réparations à faire. Ce *dol*, qui n'a pas déterminé le contrat, mais en a seulement affecté les conditions accessoires, est un *dol* incident ; il ne rend pas la convention annulable. En pareil cas, je n'aurai pas l'action en rescision ou nullité de la convention, mais j'aurai contre mon vendeur une action en dommages-intérêts, pour me faire indemniser du préjudice que ses artifices m'ont causé, ou encore l'action dite *quanti minoris*, tendant à la réduction du prix convenu.

Le *dol*, au contraire, redeviendrait *dol* principal, même sans porter sur la chose ou ses qualités substantielles, s'il portait sur le motif qui a décidé la partie trompée à contracter. Supposons un maquignon qui offre de me vendre un cheval en m'affirmant et me persuadant que le mien a péri dans une course. Si j'achète le cheval pour cette raison, et qu'il soit faux que le mien ait péri, je puis demander et je dois obtenir l'annulation du contrat. Le *dol*, en effet, en a été la cause déterminante, et nous rentrons dans les termes précis de l'article 1116 du code Napoléon.

Les contrats entachés de *dol*, on le répète, ne sont pas nuls de plein droit ; ils sont simplement annulables sur l'action en rescision intentée par la partie abusée. Cette action n'est point perpétuelle : elle ne peut être exercée que pendant une période de dix ans, aux termes de l'article 1304 du code Napoléon. Cette période ne commence, du reste, à prendre cours qu'à partir du jour où le *dol* a été découvert. Tous les jurisconsultes sont d'accord qu'il s'agit ici, non point d'un simple délai courant contre toutes personnes, sans acception de majeurs ou de mineurs, mais d'une véritable prescription, dont le cours est suspendu par l'état de minorité ou d'interdiction, par l'état d'incapacité, en un mot, de la personne intéressée.

DOL s. m. (dol — mot indien qui a sans doute la même racine que le latin *dolium*, tonneau. Ce mot *dolium* correspond au persan *dol*, *dolah*, baquet, seau à traire [comparez *dûlah*, ventre, ancien slave et russe *delva*, etc.], et se rattache sans doute à la racine sanscrite *dar*, contenir, d'où *dhara*, veine). Gros tambour en usage dans la musique militaire. ‖ Sorte de tambour indien.

— **Encycl.** Le *dol* ou tambour indien est une sorte de tambourin qui se porte sur le ventre et qu'on frappe avec la main de chaque côté. Le bruit qu'on obtient ainsi est plus retentissant qu'harmonieux, sans doute ; toutefois, il est des musiciens indous qui arrivent à en jouer avec une habileté exceptionnelle, et surtout avec une vigueur infatigable. Le *dol* est l'accompagnement obligé de la danse indienne ou *nautch ;* quand les bayadères vont dans une maison exécuter leurs exercices, elles arrivent toujours flanquées de leur musicien, dont l'instrument et la voix les soutiennent et les dirigent. Les danses qui accompagnent les fêtes religieuses fournissent enfin aux joueurs de *dol* l'occasion de montrer leur habileté. Parfois, à ces fêtes, on voit de véritables luttes s'engager entre deux musiciens, sous les yeux d'une nombreuse assistance. Ils s'avancent au milieu du cercle et font assaut de vigueur et de fioritures sur la peau tendue ; tantôt la frôlant avec les doigts étendus comme on fait sur le tambour de basque ou la pauderète andalouse, et produisant des ronflements sonores ; tantôt exécu-

tant des roulements merveilleux. Ils se livrent à des improvisations curieuses, gambadant, tournant l'un autour de l'autre au milieu du cercle, et joignant au son de leurs tambours le retentissement de plusieurs anneaux d'or qu'ils portent au poignet. Quand l'exécutant est content du passage qu'il vient d'improviser, il regarde son concurrent avec un air de défi ; l'autre aussitôt reprend et s'efforce de mieux faire. La lutte est réellement pleine d'intérêt, sinon à cause de l'habileté des artistes, au moins à cause de la vivacité et de l'entrain qu'ils y mettent.

DOL (le), ancien pays de France, dans la province de Bretagne, compris aujourd'hui dans le département des Côtes-du-Nord.

DOLA, nom latin de DÉAL, de DÔLE et de DOL.

DOLA, déesse de la mythologie slave. V. DADZBOG.

DOLABELLA, illustre famille romaine, une des branches de la *gens Cornelia*. Deux de ses membres sont surtout célèbres.

DOLABELLA (Publius Cornelius), tribun du peuple, puis consul, gendre de Cicéron. On ignore la date de sa naissance. Débauché et perdu de dettes, il avait été défendu deux fois dans deux accusations criminelles par le facile orateur, qui lui donna plus tard sa fille Tullie en mariage. Vers l'an 47, il proposa, comme tribun du peuple, l'abolition des dettes et des loyers. Cette proposition échoua par l'opposition d'Antoine et alluma entre ces deux ambitieux une haine profonde et qui n'attendait qu'une occasion pour éclater. Attaché à la fortune de César, il conseilla à Cicéron (dont il avait déjà répudié la fille, mais qui ne l'en traitait pas moins avec amitié) *de ne consulter que son intérêt* et de suivre la même ligne politique. Quand César devint tout-puissant, il sollicita son crédit pour obtenir le consulat, à l'exclusion d'Antoine : entre les luttes violentes de ses deux créatures, le dictateur n'osa point se prononcer nettement ; toutefois, il ajourna l'élection de Dolabella. Cette décision avait mécontenté les deux compétiteurs, qui furent soupçonnés de complot. César seul ne voulut pas y croire. On sait que c'est dans cette circonstance qu'il prononça ces dédaigneuses paroles : « Ce ne sont pas ces hommes si gras et si bien peignés que je redoute ; mais plutôt *ces hommes maigres et pâles.* » Il désignait ainsi Brutus, Cassius et leurs amis. Après le meurtre de César, Dolabella joua un rôle double, montrant un grand zèle pour les conjurés, se faisant donner le consulat avec le gouvernement de Syrie, dont s'étaient emparés déjà Cassius et Trébonius ; prenant ce dernier par trahison, et le faisant périr au milieu des tortures, à Smyrne, puis se préparant ouvertement à combattre les républicains. Le Sénat le déclara ennemi public, et Cassius, qui avait des forces considérables en Syrie, le contraignit à s'enfermer dans Laodicée. La ville fut prise et Dolabella se donna la mort (44).

DOLABELLA (Publius), proconsul sous Tibère, chargé (24 de notre ère) de terminer la guerre contre le chef numide Tacfarinas, qui avait déjà vaincu trois généraux romains. Aidé par un Ptolémée, roi de Mauritanie, Dolabella vainquit le Numide à Auzéa, après une bataille sanglante. Tibère lui refusa cependant les honneurs du triomphe, dans la crainte de blesser un des généraux qui avaient échoué, Blesus, oncle du puissant Séjan.

DOLABELLA (Thomas), peintre italien, né à Bellême en 1570, mort à Cracovie en 1650. Il fut appelé par le roi Sigismond III (1600) en Pologne, où il épousa la fille du célèbre imprimeur Piotrkowczyk, et exécuta des travaux importants pour les églises de Cracovie et de Wilna. Le plus remarquable de ses tableaux historiques représente l'*Entrée triomphale de Zolkiewski à Varsovie en* 1611.

DOLABELLE s. f. (do-la-bè-le — du lat. *dolabella*, petite doloire). Moll. Genre de mollusques gastéropodes.

— **Encycl.** Les *dolabelles* sont des mollusques gastéropodes marins, nus, à corps volumineux, mollasse, limaciforme, renflé en arrière et tronqué obliquement, muni d'une fente dorsale, médiane et longitudinale, et porté sur un pied large ; les bords du manteau sont serrés et impropres à la natation ; les branchies, renfermées dans le fond d'une cavité d'où elles ne peuvent se montrer au dehors, sont protégées en dessus par une coquille rudimentaire, calcaire, triangulaire, en forme d'opercule, cachée en grande partie par les expansions du manteau. Considérées par plusieurs auteurs comme une simple section des aplysies, les *dolabelles* sont, comme celles-ci, des animaux à mouvements lents et très-bornés, marchant assez facilement à l'aide de leurs pieds, mais mal conformés pour la natation. La plupart vivent enfoncées et presque entièrement cachées dans le sable, ne laissant sortir que le tube charnu qui sert à faire arriver l'eau aux branchies, mais trahies par le petit monticule que forme le sable au-dessus de leur corps. Quelques espèces rampent sur les rochers ou sur les plantes marines, se tiennent cachées dans le jour, et ne quittent leur retraite que pendant la nuit. Les *dolabelles* ont, en outre, comme les aplysies, la propriété de répandre une liqueur pourprée très-abondante, au moyen de laquelle elles se dérobent aux poursuites de leurs ennemis. Les espèces sont assez nombreuses et très-répandues dans les mers de l'Inde et de l'Océanie ; elles vivent sur les côtes, dans les endroits tranquilles, les baies, les ports, les fonds vaseux, etc. Leur taille est souvent considérable ; on a trouvé des individus qui mesuraient 50 centimètres de longueur. On les confond avec les aplysies sous le nom vulgaire de *lièvres marins.* Dans quelques îles, les naturels les recueillent pour s'en nourrir. Nous citerons particulièrement la *dolabelle callyse* ou *de Rumphius*, dont le corps est d'un vert métallique, et la *dolabelle géante*, la plus grande espèce du genre. Les coquilles des *dolabelles* ne sont pas très-communes, et leur prix est encore assez élevé.

DOLABRE s. f. (do-la-bre — lat. *dolabra*, même sens). Antiq. rom. Instrument dont les Romains se servaient pour couper, tailler, casser et creuser.

— **Encycl.** Les bûcherons et les cultivateurs se servaient de la *dolabre*. Cet instrument avait un long manche et une double tête, dont un côté était muni d'une lame effilée, avec le tranchant parallèle à la poignée, et l'autre armé d'un pic recourbé, à peu près comme une faucille ; de là le nom de *falx*, que lui donne Properce (IV, 2,59). Les Romains appelaient aussi *dolabra fossoria* un instrument à peu près semblable, dont se servaient les terrassiers et les mineurs, et *dolabra pontificalis* une espèce de hache employée pour immoler les victimes dans les sacrifices. Enfin ils avaient une petite *dolabre*, qu'ils appelaient *dolabella*, et dont parle Columelle dans son *Traité de l'agriculture* (IV, 24, 4 et 5) ; les vignerons s'en servaient pour débarrasser la vigne du bois mort et dégager les racines de la terre qui les entourait. Enfin l'infanterie des légions était armée de la *dolabre*. Elle s'en servait pour saper le pied des forteresses. La colonne Trajane donne une figure de cet instrument. Au siége de Sagonte, Annibal envoya cinq cents hommes armés de *dolabres*, pour renverser les murailles par la sape. Les Romains disaient proverbialement : « C'est par la *dolabre* qu'il faut vaincre, » c'est-à-dire : Plus fait patience que vaillance. D'après quelques écrivains, le coin d'airain dont parlent souvent les antiquaires ne serait autre chose que la *dolabre*. Dans le moyen âge, on a donné le nom de *dolabre* à une espèce de hache, à une arme pourfendante.

DOLABRIFORME adj. (do-la-bri-for-me — du lat. *dolabra*, doloire, et de *forme*). Hist. nat. Qui a la forme d'une doloire : *Une feuille* DOLABRIFORME. *Une coquille* DOLABRIFORME.

DOLAGE s. m. (do-la-je — rad. *doler*). Techn. Action de doler.

DOLARNY (Thomas), poëte anglais qui vivait au commencement du XVIIe siècle. Il fut l'imitateur de Sidney et de Spenser, et on retrouve dans les rares écrits qui restent de lui tous les défauts, toutes les affectations des écrivains beaux esprits contemporains d'Elisabeth. Il est aujourd'hui tombé dans l'oubli le plus profond, et, même en Angleterre, il n'est plus connu que de quelques explorateurs de la vieille histoire littéraire.

DOLASPISTE s. m. (do-la-spi-ste — du gr. *dolos*, fraude ; *aspis*, bouclier). Erpét. Serpent garni de plaques et armé de crochets venimeux.

DOLAY (SAINT-), bourg et commune de France (Morbihan), cant. de La Roche-Bernard, arrond. et à 66 kilom. E. de Vannes ; pop. aggl. 390 hab. — pop. tot. 2,394 hab. Nombreux moulins à farine.

DOLBEAU, chirurgien français, né à Paris en 1831. Après avoir terminé de brillantes études au collége Saint-Louis, il embrassa la carrière médicale, s'enrôla dans le service de Velpeau en 1849, devint premier externe en 1850, interne en 1851, lauréat des hôpitaux en 1855, aide d'anatomie en 1854, prosecteur de la Faculté en 1855, et fut reçu la même année docteur en médecine, puis chirurgien du bureau central après le concours de 1858 ; il fut enfin élu agrégé en 1860.

Depuis 1855, le docteur Dolbeau a constamment fait des cours à l'Ecole pratique sur l'anatomie, la physiologie, la médecine opératoire et la pathologie externe. En 1866, il a suppléé Jobert de Lamballe dans l'enseignement officiel de la clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu. A l'Hôtel-Dieu, dans l'enseignement officiel, comme à l'Ecole pratique dans l'enseignement libre, M. Dolbeau a eu un plein succès. Dans son service se pressaient un grand nombre de médecins et d'élèves français et étrangers, qui couraient, à la fin de la visite, au grand amphithéâtre, se disputer les places trop peu nombreuses pour les contenir tous. Professeur éloquent et disert, écrivain remarquable, opérateur habile, M. Dolbeau serait un chirurgien accompli, s'il avait un peu moins d'humeur lorsqu'il pratique une opération. Hâtons-nous d'ajouter que cette humeur est souvent justifiée par l'inattention ou la maladresse de ses aides, et, s'il s'emporte, ce n'est que dans l'intérêt de ses malades, qu'il soigne toujours avec un zèle et un dévouement peu communs. Ancien secrétaire de la Société de chirurgie et un de ses membres les plus actifs, lauréat de l'Institut, de l'Académie et de la Faculté, M. Dolbeau a sa place marquée à l'école et à l'assemblée de la rue des Saints-Pères, où l'appellent ses nombreux travaux, dont voici la liste : *Recherches sur les vaisseaux du bassin* (1855) ; *Recherches anatomiques sur les vaisseaux du globe de l'œil* (1856) ; *Mémoires sur les grands kystes de la surface convexe du foie* (1856) ; *Mémoire sur une variété de tumeur sanguine* (1857) ; *Mémoire sur les tumeurs cartilagineuses de la parotide* (1858) ; *Mémoire sur les tumeurs cartilagineuses des doigts, des métacarpiens, des mâchoires, du bassin* (1858-1860) ; *De l'emphysème traumatique* (1860) ; *De l'épispadias* (1861) ; *Traité de la pierre dans la vessie* (1864) ; ce volume, qui valut à l'auteur d'être couronné par la Faculté, renferme les détails de l'invention d'une opération nouvelle, propre à l'auteur, désignée sous le nom de *lithotritie périnéale ; Leçons de clinique chirurgicale professées à l'Hôtel-Dieu* (1865-1866).

DOLCE adv. (dol-tché — ital. *dolce*). Mus. Doucement et avec expression.

— **Encycl.** *Dolce* est un mot emprunté à la langue italienne et dont on a fait un terme musical. Il ne faut pas le confondre avec *piano*, qui est l'opposé de *forte ;* mais, placé sous une phrase de chant quelconque, il indique que cette phrase doit être exécutée d'une façon douce, moelleuse, expressive, caressante et gracieuse, qui n'exclut pas une intensité relative du son, mais dans laquelle cependant celui-ci ne peut, en aucun cas, aller au delà du *mezzo forte*. On voit, par cette définition, que le mot *dolce* représente une nuance appliquée à l'expression plus qu'à la sonorité.

Dolce Farniente (IL), la *Douce oisiveté*, tableau de M. F. Winterhalter ; Salon de 1836. Sur une espèce d'aire ou de terrasse, d'où la vue s'étend au loin sur le golfe de Naples, une douzaine de personnes sont groupées, dans des attitudes pleines de nonchalance. A gauche, au premier plan, un homme, aux jambes et aux pieds nus, joue de la mandoline, la tête de profil, renversée et regardant une jeune femme debout, accoudée et rêveuse. Deux enfants, fille et garçon, jouent avec des oranges. Deux hommes, l'un couché sur le dos, l'autre assis et nous regardant, sont groupés à droite. Au deuxième plan est un autre groupe formé de trois femmes et de deux enfants : l'une de ces femmes allaite ; une autre, étendue, le bras replié sous sa tête, tourne vers sa compagne son charmant visage ; les enfants se disputent un raisin. Cette composition, que déparent un effet jaunâtre de soleil couchant et une assez grande mollesse de touche, offre quelques types d'une beauté séduisante et un certain arrangement qui n'est pas sans charme. Elle a été gravée par F. Girard vers 1843 ; elle figurait, à cette époque, dans la galerie de M. Asse.

DOLCE (Louis), littérateur italien, né à Venise en 1508, mort en 1568. Travailleur infatigable, « il fut, dit Tiraboschi, historien, grammairien, rhéteur, philosophe, poëte tragique comique, lyrique, épique, éditeur, traducteur, auteur de recueils ; il écrivit dans tous les genres, mais n'excella dans aucun. » On a de Dolce, outre des traductions d'Horace, de Virgile, de Cicéron, d'Homère, etc. : *Dialogo della instituzione delle donne* (Venise, 1546) ; *Osservazioni nella volgar lingua* (1550, in-8°) ; des tragédies intitulées *Jocaste*, *Médée*, *Didon*, *Iphigénie*, *Thyeste*, *Hécube*, etc., publiées ensemble à Venise (1560, in-8°) ; des comédies intitulées *il Marito*, *il Ragazzo*, *il Capitano*, *il Ruffiano*, etc. (réimprimées ensemble en 1560, in-12) ; *Vita di Carlo V^o imperatore* (1561, in-4°) ; *Vita di Ferdinando V^o, imperatore* (1566, in-4°), etc.

DOLCI ou **DOLCE** (Carlo ou Carlino), peintre italien, né à Florence en 1616, mort dans la même ville en 1686. Elève de Jacopo Vignali, il fit des progrès rapides. Son premier tableau attira l'attention générale ; c'étaient quelques fleurs et des fruits, et au milieu une tête de mort. Ce premier travail valut en outre à l'auteur la protection de Pierre de Médicis, qui le fit connaître à la cour de Florence, où il reçut bientôt d'importantes commandes.

En 1648, l'Académie lui ouvrit ses portes. En entrant, il offrit, suivant l'usage, le portrait d'un ancien peintre. Il avait choisi Angelico de Fiesole, mort en odeur de sainteté. Déjà à cette époque la vogue de Dolci était immense. On s'enthousiasmait pour ses toiles, finies jusqu'à la puérilité, pour ses madones pâles, pour ses vierges poitrinaires, pour la tristesse de ses Christs rêveurs ou larmoyants. Ses tableaux, du reste, sont traités avec talent. Les figures sont généralement grandes, simples et d'un type distingué ; les draperies très-heureuses, bien qu'on puisse leur reprocher peut-être, par-ci par-là, un peu de maniéré. La ferveur de Carlino Dolci semblait augmenter avec ses succès. S'il quittait l'atelier, c'était pour aller dans les coins obscurs des chapelles solitaires se prosterner, baiser la terre, se frapper la poitrine avec désespoir. « En 1654, dit M. Charles Blanc, on le maria avec Théresa di Giovanni Bucherelli, à laquelle il ne tint que des propos de dévotion jusqu'au jour de la célébration des noces, où, tous les parents étant rassemblés et la mariée dans ses atours, on s'aperçut qu'il ne manquait que l'époux..... Comme il était invraisemblable qu'il ne fût pas en prières quelque part, on l'envoya quérir dans toutes les églises de Florence, et enfin on le découvrit caché dans celle de l'Annonciade, en oraison fervente devant le crucifix de la chapelle des morts... » Dieu, du reste, bénit sans doute son union, car Thérésa le rendit père d'une nombreuse famille.

L'œuvre de Dolci, c'est le poëme de la tristesse, dont il prend les héros dans la légende chrétienne. Pour lui, saint Pierre n'existe que lorsqu'il pleure ses défaillances ; saint Jérôme, que quand il se frappe la poitrine avec une pierre aiguë, et saint Antoine que quand il médite sur le néant de la vie, en face d'une tête de mort. Cette humeur sombre était dans sa nature ; à cinquante-huit ans, elle prit tout à coup les proportions d'une maladie qui mit ses jours en danger. Croyant avoir perdu son talent, il tomba dans un profond désespoir, s'imaginant que sa femme et ses enfants mourraient de faim. Le P. Hilarion, son confesseur, put seul l'arracher à ce commencement de folie, en lui ordonnant d'achever une vierge ébauchée. Cette diversion lui fut salutaire. A quelque temps de là, il put se rendre à Inspruck pour faire le portrait de la princesse Claudia-Félicie, fiancée de l'empereur Léopold.

Vers 1682, Luca Giordano, alors en grand renom, vint à Florence pour peindre la tribune de la chapelle des Corsini. Carlo Dolci s'empressa de l'aller voir chez Andrea del Rosso, et, se prosternant devant lui, « lui baisa humblement la main. » Lorsque Giordano lui rendit sa visite, il le félicita d'avoir poussé si loin le fini de son exécution, sans avoir rencontré la sécheresse et la roideur. « Tout cela est bien, Carlino, ajouta-t-il ; mais si tu continues de finir ainsi ta peinture, tu en auras pour longtemps avant d'amasser les cent cinquante mille écus que m'a procurés mon pinceau ; et je crois que, d'ici là, tu mourras de faim... » Le pauvre Dolci fut tellement ému de ces paroles peu consolantes, qu'il retomba dans ses idées noires. Cette fois, rien ne put l'en distraire ; il en mourut en fort peu de temps.

« Je ne saurais m'imaginer le Christ avec une figure de torticolis ou de père douillet, » disait le grand Poussin. Il y a dans ces paroles toute la critique de Dolci. Avec un grand talent qu'on ne saurait nier, il n'a fait que cette imagerie dévote, ces têtes d'ivoire, à draperies rouges ou bleues, soigneusement blaireautées, dont on voit, depuis deux cents ans, dans toutes les églises d'Europe, les copies innombrables, plus ou moins défigurées. Avec les qualités réelles qui distinguent ses tableaux, Carlo Dolci eût pu faire autre chose, s'il n'eût été affligé de cette infirmité bizarre, qui le poussait à se renfermer dans une sorte de quiétisme maladif et larmoyant.

Le musée du Louvre ne possède aucun tableau original de Dolci. On n'y voit qu'une copie de la tête du *Sauveur bénissant le pain*, de la galerie de Dresde. C'est à Florence qu'on admire les morceaux les plus remarquables de ce maître, et l'unique composition qu'il ait exécutée avec des figures grandes comme nature ; elle est connue sous le nom de *Saint Clovis des Cordeliers*. On y trouve aussi son portrait peint par lui-même, œuvre du plus grand mérite ; enfin, la *Sainte Lucie*, qui passe pour l'un de ses chefs-d'œuvre. La galerie Pitti ne compte pas moins de vingt compositions : nous citerons seulement *Saint Pierre pleurant*, gravé plusieurs fois, un chef-d'œuvre de sentiment et d'expression ; le *Sommeil de saint Jean enfant*, dont les innombrables gravures sont populaires ; le *Martyre de saint André*, immense composition très-célèbre, plusieurs fois gravée, etc. On connaît encore de nombreux Dolci dans la plupart des musées d'Europe. Il y en a sept à Munich, trois à Dresde, un même nombre à Vienne, quatre à Turin, trois à Stockholm, un à Berlin, etc. Dans les ventes célèbres, les tableaux de Carlo Dolci se sont toujours maintenus à des prix élevés. Baldinucci, son élève et son ami, a consacré près d'un demi-volume à raconter sa vie. — Sa fille, Agnès DOLCI, morte vers 1690, apprit la peinture sous la direction de son père, dont elle a copié avec succès de nombreux tableaux.

DOLCI (Sébastien), franciscain et littérateur dalmate, né à Raguse en 1699, mort vers 1770. Il fut nommé théologien de la république de Raguse, se livra avec succès à la prédication et fit preuve d'autant d'érudition que d'éloquence. Ses principaux ouvrages sont : *De Illyricæ linguæ vetustate et amplitudine dissertatio* (Venise, 1754) ; *Ragusini archiepiscopatus antiquitates* (Ancône, 1671).

DOLCIGNO ou **DULCIGNO**, ville de la Turquie d'Europe (Albanie supérieure), sur le cap de Kadili, dans l'Adriatique, à 19 kilom. O. de Scutari ; 6,000 hab. Ses habitants étaient autrefois d'incorrigibles pirates ; ils se livrent aujourd'hui au commerce de l'huile d'olive, que les environs de leur ville produisent en abondance, ou bien conduisent sur des gabares, à Scutari, les cargaisons des bâtiments qui ne peuvent entrer dans la Bojana, le seul cours d'eau par lequel on puisse aller de l'Adriatique au lac de Scutari. C'est cette ville, ou bien celle de *Dulcigno Vecchio* (le vieux Dulcigno), que les anciens appelaient *Olcinum*. Les Illyriens, qui habitaient cette dernière, étaient également redoutés pour leur piraterie.

DOL-DE-BRETAGNE (*Dola*, *Dolum*), ville de France (Ille-et-Vilaine), ch.-l. de cant., arrond. et à 24 kilom. de Saint-Malo, dans une plaine

marécageuse; pop. aggl. 3,328 hab. — pop. tot. 4,230 hab. Collége communal. Tanneries, distilleries, mégisseries, conserves alimentaires, marais salants. Commerce de vins, de bestiaux et de cidre.

Dol est restée en partie ce qu'elle était au moyen âge. Ses maisons à pignon sur rue, à étages en saillie et à colonnes avec chapiteaux variés, font la joie des artistes. Malheureusement, les administrateurs des villes de province ont depuis quelque temps une grande tendance à marcher sur les traces du grand démolisseur Haussmann, et l'édilité de Dol remplace de charmants édifices de la Renaissance par des maisons sans caractère. Les portes de la vieille enceinte ont disparu et une partie des anciennes murailles a été détruite. Mais ce que Dol conservera longtemps encore, il faut l'espérer, c'est sa magnifique cathédrale, monument historique, dont les parties les plus anciennes remontent au XIIIe siècle, et les plus récentes au XVIe. Cette église, dédiée à saint Samson, se compose d'une nef avec bas côtés, d'un transsept, d'un chœur et de neuf chapelles. L'édifice, dont la longueur intérieure est de 100 mèt., est surmonté de trois tours, deux à la façade O., et l'autre sur le carré central. Celle du S., plus élevée que les autres, paraît être la partie la plus ancienne de l'édifice, à l'exception de la balustrade de la plate-forme, qui appartient au style flamboyant. La tour du Nord, inachevée et à pans coupés, est ornée sur chacune de ses faces de moulures dans le style gothique fleuri et d'ouvertures en accolades qui annoncent les premières années du XVIe siècle. Le côté N. de l'église, d'un aspect imposant et sévère, est la partie la plus intéressante de l'édifice. « Ses fenêtres, dit M. Joanne, sont à lancettes géminées, que surmonte une rosace polylobée. Tout le grand comble est bordé d'une galerie trilobée. Les chapelles du chœur sont environnées, au sommet du mur extérieur, d'un parapet qui a pu servir de défense, et derrière lequel on peut circuler comme dans les galeries de la grande nef. » Deux porches font saillie sur le mur du côté S. Le grand porche montre sur chaque côté une large arcade divisée par des meneaux et ornée de voussures autrefois remplies de statuettes. Le petit porche n'offre rien de remarquable. « L'intérieur de la cathédrale de Dol, dit encore M. Joanne, offre une régularité et des proportions heureuses. Comme dans toutes les grandes églises du même temps, les arcades séparant la nef des collatéraux sont surmontées d'un triforium, puis d'un étage de grandes fenêtres. La grande fenêtre du chevet conserve presque intacte sa riche verrière du XIIIe siècle. Sept meneaux la divisent en huit compartiments renfermant huit séries de médaillons polylobés. Dans le réseau se déroule la scène du *Jugement dernier.* » Le *Sacrifice d'Abraham*, l'*Incendie de Sodome*, l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Naissance du Sauveur*, la *Passion*, la *Légende de saint Samson*, etc., sont représentés dans les médaillons de cette magnifique verrière. Les vitraux des autres fenêtres ont été en grande partie détruits, et ceux qui subsistent font vivement regretter cette perte. Les principales curiosités de l'intérieur de l'église de Dol sont : les piliers de la nef, cylindriques et garnis de colonnes cantonnées; les travées et les chapiteaux du chœur; les stalles et le trône épiscopal qui, malgré les mutilations qu'ils ont subies, présentent encore de curieux panneaux de menuiserie avec moulures; le maître-autel, qui date de 1744, et la chapelle absidale, ornée de vitraux et de peintures polychromes modernes. Des inscriptions tumulaires rappellent les noms des quatre évêques de Dol qui ont été enterrés dans cette chapelle; le tombeau monumental de l'évêque Thomas James, exécuté en 1507 par un des plus grands artistes de la Renaissance, Jean, surnommé *Justus* et *Florentinus*. Ce beau monument a été malheureusement mutilé en partie, mais il est encore orné de médaillons, de bustes, de statues, de rinceaux et d'arabesques délicatement sculptés.

Signalons encore : l'église de Notre-Dame-sous-Dol, transformée en halle au blé et qui offre de curieux détails d'architecture et de sculpture du XVe siècle (chapiteau historié, présentant les figures d'une femme endormie, d'un âne montrant la langue et d'un personnage assis); la maison des Palais ou des Plaids, dont la façade romane, en granit, est très-ornée et percée au 1er étage de trois baies par lesquelles on signifiait autrefois au peuple les arrêts de la justice; la façade d'une autre maison composée de deux arcades ogivales épannelées, retombant sur de grosses colonnes à chapiteaux; l'ancien palais épiscopal, occupé aujourd'hui par le collége; les débris peu importants de l'ancien château de Dol; l'ancien séminaire des Eudistes, transformé en hospice; les débris d'une abbaye du XIIe siècle et les ruines d'une tour du XIVe siècle.

Une digue de 36 kilom. de longueur préserve des inondations de la mer tout le pays compris sous le nom de marais de Dol et renfermant 23 communes et 15,000 hectares. Aux environs de Dol, on voit un des plus beaux dolmens de toute la Bretagne; on lui donne dans le pays le nom de Pierre du Champ-Dolent.

L'origine de Dol est très-ancienne : on l'attribue à un monastère fondé par saint Samson au VIe siècle. En 848, Noménoé, roi des Bretons, se fit couronner à Dol et érigea en archevêché le siége épiscopal de cette ville. Dol eut ensuite des souverains particuliers qui prenaient le titre de comtes; mais, dès le XIIIe siècle, les évêques y régnaient en souverains. Au XVIe siècle, Dol embrassa le parti du duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne. La Révolution lui porta un coup mortel en supprimant son évêché, ses prébendes et ses juridictions. En 1793, les Vendéens y battirent les armées de la République.

DOLDER (Jean-Rodolphe), révolutionnaire suisse, né à Meilen (canton de Zurich), mort en 1806. Il a joué un rôle important dans la révolution helvétique de 1798. Fils d'un paysan et sans instruction, mais doué d'un esprit délié et retors, il sut par ses intrigues, par son art à ménager tous les partis, se faire élire membre du directoire helvétique et sénateur; employa son pouvoir à placer ses créatures; devint, en 1801, ministre des finances, et fut nommé, à la suite d'un nouveau changement, landamman en 1802. Lorsque Napoléon eut pris le titre de médiateur de la confédération suisse, Dolder, bien que méprisé de tous les partis et regardé comme vendu à l'étranger, obtint une place de membre du gouvernement cantonal d'Argovie, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

DÔLE (la), montagne de Suisse, dans le canton de Vaud, sur la frontière de France, à 26 kilom. N. de Genève. Ce pic, l'un des plus hauts du Jura (1,681 mèt.), est célèbre par les belles plantes qu'il produit et par les magnifiques points de vue que l'on y découvre. De son sommet on peut voir les lacs de Genève, d'Annecy, des Rousses, du Bourget, le mont Blanc et la chaîne des Alpes depuis le Saint-Gothard jusqu'aux montagnes du Dauphiné.

DÔLE (la), ancien petit pays de France, dans la Picardie, compris aujourd'hui dans le département de l'Aisne.

DÔLE (*Dola Sequanorum, Didattium*), ville de France (Jura), ch.-l. d'arrond., à 51 kilom. de Lons-le-Saunier, 361 kilom. de Paris par le chemin de fer, sur le Doubs et le canal du Rhône au Rhin; pop. aggl., 8,729 hab. — pop. tot., 11,093 hab. Tribunaux de première instance et de commerce; collége communal, collége libre de Notre-Dame-du-Mont-Roland, école de dessin, bibliothèques, musée d'art et d'antiquités, chambre et société d'agriculture, sociétés savantes. Les environs produisent des vins estimés et la culture maraîchère y donne d'excellents résultats. Dôle est une ville industrielle; on y trouve : des forges et des ateliers de construction, des fabriques de câbles de fer, de pompes à incendie, de batteuses, de sécateurs, de brosses; des tanneries, des verreries, des fabriques de savon, d'indigo, de stéarine; des scieries et de nombreux moulins. Le commerce, moins actif que l'industrie, a pour principaux éléments les fromages de Gruyère, les meules de moulin, les marbres, etc.

Les maisons de Dôle, pittoresquement étagées sur une colline qui domine la vallée du Doubs, présentent un aspect charmant. De l'esplanade du cours Saint-Maurice, on jouit d'un magnifique panorama; car on aperçoit la ville tout entière, la vallée du Doubs, une plaine verdoyante et parsemée de villages, la forêt de Chaux, la chaîne du Jura, les glaciers et les neiges éternelles du mont Blanc.

Dôle ne renferme aucun édifice d'une grande valeur architecturale; toutefois, nous devons signaler : l'église Notre-Dame, lourde et disgracieuse construction du XVIe siècle, mais où l'on remarque un joli pavé en mosaïque, un beau maître-autel en marbre blanc et le mausolée du chancelier Carondelet; les bâtiments de l'ancien parlement servant d'hôtel de ville et de halle aux grains; la façade de l'ancien hôtel de ville; la tour de Vergy; l'hôtel-Dieu, d'un aspect assez original; l'église du collége, monument historique; le musée, de fondation récente, et déjà riche en tableaux et en antiquités; l'hôtel de Balay, bel édifice de la Renaissance; les ruines d'un ancien pont attribué aux Romains; deux jolies fontaines et la belle promenade du Pasquier.

Dôle, sans aucun doute, est une ville très-ancienne, car il est prouvé que sa fondation est antérieure à la conquête romaine; cependant, on n'a pas de renseignements positifs sur son histoire avant le Xe siècle. Au XIIe siècle, Frédéric Barberousse, devenu souverain du duché de Bourgogne par son mariage avec Béatrix, héritière de Raymond III, séduit par le charme et les avantages de la position de Dôle, s'y fit bâtir un château qui a complétement disparu. Les ducs de Bourgogne y fixèrent leur résidence, l'embellirent et y firent un séjour si brillant, qu'elle fut surnommée *Dôle la Joyeuse*. Le duc de Bourbon essaya vainement d'y pénétrer en 1435, et lorsque, après l'expulsion de la garnison que Louis XI y avait établie en 1477, Charles d'Amboise se fut introduit par ruse dans la ville, les habitants se firent massacrer dans leurs maisons en ruines plutôt que de se rendre. Quelques-uns, qui s'étaient réfugiés dans une cave, furent épargnés par ordre du vainqueur, qui voulut *laisser pour graine*, suivant ses propres expressions, ces intrépides combattants. La maison de Jean de Vurry, la tour de Vergy et l'église des Cordeliers restèrent seules debout, en cette circonstance, dans toute la ville de Dôle. La ville fut reconstruite quelque temps après, et elle fut prise deux fois (1668 et 1674) par Louis XIV, à qui elle n'appartint définitivement qu'après le traité de Nimègue (1678). Patrie du fameux général Mallet, fusillé sous l'Empire pour crime de haute trahison.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur cette ville : *Dissertation historique et critique sur l'antiquité de la ville de Dôle*, par C.-J. Normand (Dôle, 1744, in-12); *Lettre sur l'antiquité de la ville de Dôle, servant de réponse à la Dissertation de C.-J. Normand*, par F.-J. Dunod de Charnage (Besançon, 1745, in-12); *Supplément à la dissertation historique, servant de réponse à la critique d'un anonyme*, par C.-J. Normand (Dôle, 1746, in-12); *Recherches historiques sur Dôle*, par M. de Persan (Dôle, 1812, in-8o); *Notice historique sur Dôle*, par A. Rousset (Dôle, 1854, in-8o); *Conspiration contre Dôle, ancienne capitale de la Franche-Comté, en* MDXLIII, *par les Français, fait historique inconnu à tous les historiens de cette province et publié par un paléographe dôlois*, [Pallu] (Dôle, 1850, in-8o); *Journal du siége de Dôle*, par Jean Boyvin (Dôle, 1637; Anvers, 1638, in-4o); *Réponse de Villers la Fave, seigneur de Chevigné, à J. Boyvin, sur le siége de Dôle en* 1636 (ms. in-4o, à la Biblioth. nation., et une copie dans la collect. Fontette); *Commentarius de bello Burgundico apud Sequanos*, auctore Philiberto de La Mare (Dijon, 1642-1689, in-4o); *Manifeste touchant les affaires et difficultés survenues entre le prince d'Aremberg et la ville de Dôle* (Dôle, 1671, in-4o); *Decisiones celeberrimi Sequanorum senatus Dolani... dilucide explanantur*, auctore J. Grivello, dom. de Persigny (Dijon, 1731, in-fol.); *Notice historique sur l'église de Dôle, la Sainte-Chapelle et la confrérie des avocats érigée dans cette église*, par M. E. Michalet (Dôle, 1858, in-12); *Mémoire sur l'établissement des fontaines publiques dans la ville de Dôle*, par le P. Féry (Dôle, 1750, in-4o); *Fontaines de Dôle* (Auxonne, 1835, in-8o); *Catalogue des livres imprimés de la ville de Dôle*, par J.-J. Pallu (Dôle, 1848-1856, 2 vol. in-8o); l'*Album dôlois* et le *Publicateur de Dôle et du Jura*, feuilles hebdomadaires; *Statistique historique de l'arrondissement de Dôle*, par A. Marquiset (Besançon, 1841-1842, 2 vol. in-8o, pl.).

Dôle (LA PRISE DE), tableau de Van der Meulen; musée du Louvre. Louis XIV, à cheval et suivi de ses officiers, interroge un garde à pied. Un cavalier au galop ôte son chapeau en passant près du roi. A droite, quelques soldats sont assis autour d'un feu allumé près d'une chaumière. On aperçoit, dans le fond, la ville de Dôle. Ce tableau, qui fut exposé au Palais-Royal en 1673, a été gravé par Van Huchtenburg et A.-F. Baudains.

Une autre composition, de plus grande dimension, fut exécutée sur le même sujet par Van der Meulen et Lebrun, pour servir de modèle de tapisserie à la manufacture des Gobelins. Le musée de Versailles en possède une bonne copie par L. Testelin.

En parlant de Dôle, nous ne pouvons omettre de mentionner un des meilleurs paysages de Flers, exposé au Salon de 1845 et représentant une vue prise aux environs de cette ville.

DOLÉANCE s. f. (do-lé-an-se — rad. *dolent*). Plainte chagrine : *Il était l'ami de tous les fournisseurs; il s'informait de leurs affaires, écoutait leurs* DOLÉANCES *et les payait comptant.* (Balz.)

> Il en faisait sa plainte une nuit; un voleur
> Interrompit sa *doléance.*
> LA FONTAINE.

> Libéraux, dans vos *doléances*
> Pourquoi donc vous en prendre à moi?
> BÉRANGER.

— Hist. Demandes ou représentations consignées aux cahiers des états généraux. ‖ Ne s'employait qu'au pluriel.

— **Syn. Doléance, complainte, jérémiade.** V. COMPLAINTE.

DOLEAU s. m. (do-lô — rad. *doler*). Techn. Petite hache au moyen de laquelle, dans les ardoisières, on rondit les ardoises sur le chaput, c'est-à-dire on leur donne la forme et les dimensions voulues.

DOLÉE (do-lé) part. passé du v. Doler : *Des bois* DOLÉS. *Des peaux* DOLÉES.

DOLEMMENT adv. (do-la-man — rad. *dolent*). D'une façon dolente : *Je vois déjà le ministre des finances venir* DOLEMMENT *vous présenter un nouveau certificat de notre ruine.* (Mirab.)

DOLENDO (Zacharie), graveur hollandais, né à Leyde. Il vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il eut pour maître Jacques de Ghein, et exécuta des estampes qui pèchent par une manière un peu sèche. Les portraits dus à son burin sont surtout remarquables. Ses gravures, signées d'un Z et d'un D, reproduisent pour la plupart des œuvres de Ghein, de Spranger, de Goltzius, de Bloemaert, de Caravage. — Barthélemy DOLENDO, parent du précédent et graveur comme lui, né à Leyde en 1666, apprit son art sous Goltzius. On a de lui, d'après M. Coxie, Spranger, Van den Broeck, des estampes d'un dessin faible, mais d'une exécution fort remarquable. Ses œuvres sont signées d'un monogramme composé d'un B et d'un D.

DOLENSIS VICUS, nom latin de DÉOLS.

DOLENT, ENTE adj. (do-lan, an-te — lat. *dolens*; de *dolere*, se plaindre). Inquiet, qui se plaint, qui murmure :

> On ne voit plus sa fille, et la pauvre Isabelle,
> Invisible et *dolente*, est en prison chez elle.
> RACINE.

> Exceptez-en quelques vieilles *dolentes*,
> Des jeunes cœurs jalouses surveillantes,
> Il était cher à toute la maison.
> GRESSET.

‖ Qui exprime le chagrin, l'inquiétude, la douleur : *Un ton* DOLENT. *Des paroles* DOLENTES.

> Si ta lecture enfin, *dolente* psalmodie,
> Ne dit rien, ne peint rien à mon âme engourdie,
> Cesse, ou laisse-moi fuir...
> FR. DE NEUFCHATEAU.

—Fam. *Etre ma commère dolente*, Etre constamment inquiet, se plaindre continuellement :

> J'avais, Martin vivant, l'œil gai, l'âme contente,
> Et je *suis* maintenant *ma commère dolente.*
> MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne dolente :

> Ne vous amusez point à faire la *dolente.*
> DESTOUCHES.

DOLENTER (SE) v. pr. (do-lan-té — rad. *dolent*). Se plaindre pour des riens, s'affliger sans sujet. ‖ Peu usité.

DOLER v. a. ou tr. (do-lé — lat. *dolare*, même sens). Techn. Travailler à la doloire : DOLER *une planche.* DOLER *des douves de tonneau.* ‖ Amincir et parer, en parlant de peaux, particulièrement de celles qui sont destinées à la fabrication des gants. ‖ Ebaucher, en parlant des cornes destinées à la fabrication des cornets à jouer. ‖ Enlever les bavures de plomb qui adhèrent à la lingotière.

Se doler v. pr. Etre dolé : *Ces peaux peuvent* SE DOLER *maintenant.*

DOLERA (Clément), cardinal et théologien italien, né à Moneglia en 1501, mort à Rome en 1568. Il fut successivement nommé général de l'ordre des franciscains, évêque de Foligno et cardinal par Paul IV, en 1557. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus important est intitulé : *Compendium catholicarum institutionum ad christianam theologiam* (Rome, 1562).

DOLÈRE s. m. (do-lè-re — du gr. *doleros*, trompeur). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, formé aux dépens des tenthrèdes, et qui a pour type le dolère de l'églantier.

DOLÉRITE s. f. (do-lé-ri-te — du gr. *doleros*, trompeur, parce que cette roche est une espèce de fausse diorite). Minér. Roche granitiforme des terrains volcaniques, qui est un composé de feldspath, de pyroxène et de sous-titanate de fer : *La* DOLÉRITE *constitue des amas gigantesques de blocs de toute dimension.* (A. Maury). ‖ On dit aussi DOLÉRINE.

— **Encycl.** La *dolérite* est un mélange grenu de cristaux de labrador et de pyroxène, ayant une texture granitoïde. Le labrador est lamelleux, mais sans forme; on y distingue cependant quelquefois des stries longitudinales qui annonceraient que cette substance est à l'état de macles. Les cristaux contiennent du fer oxydulé, cristallisé, et de l'amphibole; cette dernière circonstance les fait quelquefois ressembler aux diorites; mais celles-ci renferment du feldspath albite. La *dolérite* avec la vacke n'apparaît qu'assez rarement, et seulement en certains points des contrées basaltiques, et ses déjections ne prennent de l'importance que dans la partie récente de la période. Le basalte et la *dolérite* constituent, dans la formation basaltique des terrains volcaniques, ce qu'on peut appeler les roches-laves, qui se présentent sous des formes très-variées : en masses isolées et coniques, en filons ou dykes dont la puissance oscille de 10 à 20 mètres et plus, jusqu'à des veines de quelques centimètres; en coulées ou nappes, dont l'étendue et la continuité sont variables. Les *dolérites* sont assez rares dans la formation basaltique de la France.

DOLÉRITIQUE adj. (do-lé-ri-ti-ke — rad. *dolérite*). Minér. Qui contient de la dolérite : *Des terrains* DOLÉRITIQUES.

DOLES (Jean-Frédéric), compositeur allemand, né à Steinach (Franconie), en 1715, mort en 1797. Il reçut des leçons de Sébastien Bach, et fut successivement professeur de chant et de musique à Fribourg et à Leipzig. On a de lui des *Cantates*, des *Psaumes*, des *Motets*, etc., qui rappellent le style de Bach. — Son fils, Jean-Frédéric DOLES, né à Freiberg en 1746, mort à Leipzig en 1796, s'était livré à l'étude du droit; mais il se fit aussi connaître par son talent sur le piano, ainsi que par plusieurs compositions pour cet instrument.

DOLET s. m. (do-lè). Chim. Sulfate de fer calciné. ‖ Peroxyde de fer.

DOLET (Etienne), érudit français, une des lumières de la Renaissance et une des gloires de la typographie, né à Orléans le 3 août 1509, mort à Paris, en place Maubert, le 3 août 1546, martyr de la philosophie, ou plutôt de la libre pensée. La rareté de ses ouvrages est cause qu'on l'a peu à peu mis en oubli. Il mérite pourtant d'être plus et mieux connu; car c'est, de l'avis des historiens du XVIe siècle, l'un des plus intéressants et des plus énergiques représentants de la renaissance intellectuelle en France à cette grande époque. « C'est le Christ de la pensée libre, » a dit de lui son dernier et très-consciencieux biographe, M. J. Boulmier. Etienne Dolet demeura jusqu'à l'âge de douze ans dans sa ville natale; sa famille paraît avoir été obscure et pauvre, bien que quelques historiens le fassent naître de parents distingués. Lui-même, d'ailleurs, reste absolument muet sur cette question dans ses ouvrages. Ce silence obstiné ferait même croire, ou qu'il perdit ses parents de bonne heure, ou qu'à un certain âge il en fut complétement abandonné. En effet, on le voit bientôt quitter Orléans, aller à Paris continuer ses études, partir ensuite pour l'Italie, rester trois ans à Padoue, un an à Venise, de là enfin revenir en France et faire son droit à Toulouse, et tout cela aux frais de riches et puissants protecteurs. Cette protection constante, quelquefois même anonyme, ainsi que l'intérêt que lui témoigna plus tard François Ier, ont fait dire (*Patiniana*, Amelot de La Houssaye, etc.), qu'il était fils naturel de ce roi; mais Bayle, et après lui Maittaire et Duchat, ont démontré l'absurdité de cette fable.

Caractère entier, passionné en tout, dans l'amitié comme dans la haine, Dolet s'attira, dès ses premiers pas dans la carrière des lettres, une foule d'ennemis dont la vengeance devait se montrer implacable. Dans un temps de fermentation, les inimitiés, quelle qu'en soit la source, dégénèrent facilement en haines de parti; une dispute de mots finit toujours par une guerre de principes. Dolet en fit l'expérience. S'étant exprimé un peu librement sur le compte de la ville de Toulouse, dans une harangue qu'il prononça devant les étudiants de sa *nation* à l'université de cette ville, la nation des Gascons s'en émut et souleva contre lui une accusation de luthéranisme. Cette accusation banale répondait à tout. « Il suffisait, dit Dolet, de jeter quelque éclat dans le monde des lettres pour être suspect. » L'étude seule du grec ou de l'hébreu était plus qu'une présomption d'hérésie. On sait toutes les persécutions que Rabelais eut à subir dans son couvent pour ses chers livres grecs. Une accusation d'hérésie était un danger dont il n'eût pas été sage de se jouer. Que fit Dolet? Accepta-t-il le combat sur ce terrain scabreux? Non; dès la première passe, il rompit la mesure : « Je ne hais rien tant, dit-il, que les erreurs nouvelles, personne ne leur est plus contraire que moi. » Quels étaient donc ses principes? Il ne reconnaissait d'autre religion que la religion chrétienne, telle que les siècles d'ignorance l'avaient faite. Ce n'est pas la crainte qui le faisait parler ainsi; car il se trouvait alors en sûreté dans le voisinage de Lyon. Il est bien vrai que, par une sorte d'inconséquence, il fait un crime au parlement de Toulouse du zèle qu'il apporte à maintenir la pureté de la foi. Il lui reproche, dans les termes les plus injurieux, d'avoir persécuté Jean Boissoné, le plus intègre des hommes, de l'aveu général; Matthieu Pacus et Pierre Bunel, qui durent chercher leur salut dans la fuite; Jean de Pins, le plus considérable de tous par sa vertu et sa sagesse. « Je n'en finirais pas, dit l'écrivain, si je voulais rapporter tous les exemples de cruauté donnés publiquement à Toulouse. » Puis il accuse le parlement d'avoir fait périr un malheureux sur le bûcher pour cause de religion. « Je conviens, dit-il, qu'il avait confessé des hérésies; mais n'y avait-il plus d'espoir de le ramener? Devait-on lui fermer le chemin du repentir? » Au point de vue du catholicisme, Dolet, à cette époque, ne pouvait donc être coupable que de professer la tolérance et la charité chrétienne. Modifia-t-il ses idées par la suite? Nous n'en trouvons pas la preuve dans ses écrits. Quelques années plus tard, dans son *Traité* contre Erasme, il s'élève encore avec la même force contre l'œuvre des réformateurs. Il est vrai que quelques-unes de ses raisons ne sont pas d'une grande portée; mais Dolet est un de ces écrivains qu'il ne faut pas trop presser; les mots, dans ses périodes cicéroniennes, jouent toujours le principal rôle; il faut que sa phrase s'arrondisse, coûte que coûte.

Mais reprenons le fil de notre biographie. En quittant Toulouse, Dolet, comme on l'a vu, s'était réfugié à Lyon, où il fit imprimer, chez le célèbre Sébastien Gryphius, ses deux Discours (*Stephani Doleti orationes duæ in Tolosam*); puis il partit pour Paris. A ce moment (1533), la querelle des cicéroniens et des anticicéroniens était dans toute son ardeur. Dolet, qui dès l'enfance nourrissait un culte passionné pour Cicéron, se jeta dans la mêlée et soutint une violente polémique contre ceux qui attaquaient son dieu. Du reste, cette polémique ne l'empêchait pas de poursuivre la composition d'un grand ouvrage sur la langue latine, auquel il travaillait, paraît-il, dès l'âge de seize ans. Cet ouvrage, intitulé les *Commentaires de la langue latine*, prodige effrayant de patience et d'érudition, était une sorte de lexique, de glossaire, semé çà et là d'intéressantes digressions sur les hommes et sur les choses du XVIe siècle. Le premier volume parut en 1536, et le second, deux ans après, chez Sébastien Gryphius, à Lyon. Le succès fut retentissant. Il souleva aussi quelques attaques. Les ennemis de Dolet l'accusèrent surtout de plagiat; mais il leur répondit victorieusement. Peu après la publication de ses *Commentaires*, il arriva à Dolet une aventure des plus fâcheuses. Attaqué dans les rues de Lyon par un de ses ennemis, un peintre nommé Compaing, il se défendit vigoureusement et tua son adversaire. Le guet accourut; mais Dolet, avec l'aide de quelques amis, put sortir de la ville. Il gagna Paris, et alla solliciter sa grâce auprès de François Ier lui-même, auquel il fut présenté par le cardinal de Tournon, et qui lui dit de se retirer sans crainte. C'est alors, et pour célébrer cet heureux événement, que tout ce que Paris comptait d'hommes remarquables en littérature, c'est-à-dire Budé, Clément Marot, Rabelais, Bérauld, Danès, Cusanus, Macrin, Bourbon, Dampierre, Voullé, se réunirent pour offrir un banquet à Estienne Dolet. Il n'en fut pas moins, à son retour à Lyon, jeté en prison, et ce ne fut qu'après maintes requêtes au cardinal de Tournon qu'il put se tirer d'affaire et reprendre ses occupations littéraires. Il se maria alors, et, presque aussitôt après, ayant sollicité et obtenu un privilège d'imprimeur, il s'établit à Lyon, rue Mercière, *à l'enseigne de la Dolouère d'or*. Désormais, non content de penser et d'écrire, il pourrait travailler « pour mestre et rédiger par escript quelques œuvres par lui inventez et composez, et aussi pour amender et corriger à l'imprimerie aulcuns livres utiles qui en avoient besoin, affin qu'il peust, avec ce peu d'intelligence et d'industrie que Dieu luy avoit presté, gaigner quelque honneste moyen de vivre, et aulcunement subvenir et aider à la décoration des bonnes lettres et sciences. » La *boutique* de Dolet, comme lui-même l'appelle, se trouva bientôt parfaitement achalandée. Bientôt sortirent de ses presses :

> Livres nouveaulx, livres vielz et antiques,

qu'il vendit bien et vite,

> Tant que soubvent ne m'en demeuroit un,

nous dit-il lui-même. Les deux premières productions qui sortirent de ses presses furent d'abord son *Cato christianus*, puis ses *Carmina*, ainsi qu'un *Genethliacum Claudii Stephani*, *Stephani Doleti filii*, écrit par notre imprimeur pour célébrer la naissance de son fils. Les *Carmina*, ou le recueil de ses vers latins, renferment bon nombre de pièces remarquables par la grâce ou l'énergie; nous signalerons surtout de virulentes épigrammes contre les moines et les superstitions, épigrammes qui lui attirèrent de violentes attaques. En 1539, notre imprimeur publia une histoire de François Ier de 1515 à 1539, sous ce titre : les *Gestes de Françoys de Valois, roy de France.* D'autres opuscules de sa composition parurent également à la même époque, entre autres une traduction remarquable des *Epistres familiaires de Marc Tulle Cicéro, père de l'éloquence latine.* En même temps, Dolet éditait les œuvres de quelques-uns de ses amis, entre autres un ouvrage de Cottereau, intitulé : *De jure et privilegiis militum libri tres, et De officio imperatoris liber unus.* Puis vint le tour de Rabelais et celui de Clément Marot. *La plaisante et joyeuse histoire du grant Gargantua* parut, en 1542, chez Dolet. Quant aux œuvres complètes de Marot, Dolet en donna trois éditions successives, en 1538, en 1542 et en 1543. La prospérité de la *boutique* du savant imprimeur donna, paraît-il, de la jalousie aux autres imprimeurs de la ville de Lyon, qui se concertèrent dans le but de le perdre. Dénoncé comme hérétique à la sainte inquisition, Dolet fut appréhendé au corps et traduit devant frère Mathieu Orry, inquisiteur de la foi, et maistre Estienne Faye, official et vicaire de l'archevêque et comte de Lyon, lesquels le déclarèrent, le 2 octobre 1542, « maulvais, scandaleux, schismaticque, héréticque, fauteur et deffenseur des hérésies et erreurs, » et, comme tel, le délaissèrent « réaulment au bras séculier. » Or le bras séculier, c'était la mort. Heureusement Dolet avait de puissants protecteurs. Pierre du Chastel (Bayle l'appelle Castellan) plaida chaleureusement sa cause auprès de François Ier, et obtint sa grâce. Toutefois, il fallut, pour arracher le pauvre Dolet à ses bourreaux, que le roi donnât successivement des lettres de rémission (15 juin 1543), des lettres d'ampliation (1er août) et des lettres patentes (21 septembre). Le parlement mit la plus mauvaise grâce et la plus grande lenteur à s'exécuter. Quand Dolet sortit de prison, il y avait quinze mois pleins qu'il y était retenu; mais l'infortuné n'était pas au bout de ses souffrances. Il y avait à peine quelques mois qu'il était libre, lorsqu'une ténébreuse machination de ses ennemis acharnés attira sur lui une nouvelle catastrophe. On imagina d'envoyer à Paris deux ballots composés, l'un des ouvrages de Dolet, l'autre d'ouvrages défendus, et d'écrire sur l'enveloppe le nom de Dolet. Les ballots furent saisis, et l'auteur présumé de l'envoi arrêté. Malgré l'évidence de cette misérable trame, Dolet, peu confiant en la justice, préféra recourir à la ruse. Il s'échappa de prison par un stratagème ingénieux et se réfugia en Piémont, d'où il adressa des requêtes au roi et à ses principaux protecteurs. Malheureusement, plein de confiance dans l'effet de ces requêtes, il eut l'imprudence de revenir secrètement à Lyon. Il fut dénoncé et incarcéré. Cette fois, il ne devait pas échapper à ses ennemis. Conduit à Paris, il fut enfermé à la Conciergerie. Son procès dura près de deux ans. Pendant ce long emprisonnement, Dolet écrivit ce mélancolique et touchant *Cantique d'Estienne Dolet, prisonnier en la Conciergerie de Paris, l'an* 1546, *sur sa désolation et sur sa consolation*, qui commence ainsi :

> Si au besoing le monde m'abandonne,
> Et si de Dieu la volunté m'ordonne
> Que liberté encores on me donne
> Selon mon vueil,
>
> Dois-je en mon cueur pour cela mener dueil,
> Et de regrets faire amas et recueil?
> Non pour certain, mais au ciel lever l'œil
> Sans aultre esgard.

Enfin, on trouva dans sa traduction de l'*Axiochus*, de Platon, les éléments d'une accusation capitale. Un passage mis dans la bouche de Socrate : « Après la mort, tu ne seras rien du tout, » fut déféré isolément à la Faculté de Paris, qui le déclara hérétique.

Le 2 août 1546, la cour rendit un arrêt qui condamnait Dolet à être pendu et brûlé ensuite avec ses livres. L'arrêt reçut son exécution le lendemain, 3 août, en place Maubert. L'infortuné martyr avait juste trente-sept ans. « Ces choses se passaient, dit M. Taillandier, sous le règne de celui qu'on a appelé le *Père des lettres.* »

On a raconté qu'en allant au bûcher Dolet, avec une liberté d'esprit qui donne la mesure de son courage, avait versifié le jeu de mots suivant sur lui-même et sur la foule, qui semblait s'apitoyer sur son sort :

> *Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.*

« Ce n'est pas Dolet qui s'afflige, mais la foule généreuse. » Cette anecdote, assez vraisemblable d'ailleurs pour qui connaît l'époque et Dolet lui-même, est généralement admise.

Non-seulement la condamnation et le supplice d'Etienne Dolet semblent quelque chose de monstrueux, quand on les examine au point de vue des idées modernes; mais on a peine à les comprendre, même en acceptant comme un fait nécessaire les passions religieuses soulevées par la Réforme.

Etienne Dolet portait impatiemment le joug de l'autorité romaine; cependant il ne s'était pas rallié à la Réforme : sa révolte se bornait à favoriser le schisme, en prêtant ses presses à la publication d'ouvrages *mal sentant de la foi.* Esprit sceptique avant tout, et, dans l'intérêt de ses études, grand ami de son repos, il ne s'obstinait pas dans ses prétendues hérésies; il se soumettait sans résistance aux rétractations que l'on exigeait de lui; il n'avait ni la constance ni la foi d'un martyr. A plusieurs reprises, il se déclara « fils d'obédience, voulant vivre et mourir comme un vrai chrétien et catholique devoit faire, suivant la loi et la foi de ses prédécesseurs, sans adhérer à aucune secte nouvelle, ni contrevenir aux décrets et institutions de l'Eglise. » Après une telle soumission, on se demande quelle vengeance, quelle soif de sang le parlement avait à assouvir pour s'acharner sur ce malheureux. On concevrait encore cette fureur aveugle dans un inquisiteur, mais dans les membres d'une cour souveraine où siégeaient les chefs des premières familles de robe du royaume! De quel grand crime était donc chargé cet homme, pour n'être plus digne de pitié? Etait-il athée, comme ses ennemis l'ont prétendu pour justifier sa condamnation? Non; il célèbre Dieu dans ses écrits. Rejetait-il l'immortalité de l'âme, comme on l'en a accusé? Non; il la proclame en maint endroit de ses ouvrages. Etait-il un homme vicieux et adonné aux débauches? Non; nul plus que lui n'était tempérant, nul n'était plus laborieux; la gloire était sa seule passion. Un petit poëme, composé par lui pour servir de direction à son fils dans la vie, contient la plus pure morale du christianisme. Il est bien vrai qu'il n'y parle pas du Christ; mais ce n'était pas l'instruction d'un catéchiste, c'était l'œuvre d'un poëte écrivant dans la langue d'Horace. Il était bon époux, bon père. Il était dévoué à ses amis jusqu'à la passion, et au nombre de ses amis il comptait les hommes les plus considérables de la république des lettres. Quel était donc son crime? Son crime! ses juges l'ont tué pour une phrase de Platon qu'il avait traduite, et cependant sa traduction était exacte et fidèle.

— Bibliogr. Les pièces de ce procès inique ont été publiées par M. Taillandier, telles qu'il les a relevées sur les registres criminels du parlement de Paris. On peut encore consulter l'excellent article DOLET, par A.-F. Didot, dans la *Nouvelle biographie générale*, l'*Essai sur la typographie*, du même auteur, et les ouvrages suivants : *Vie d'Etienne Dolet, imprimeur à Lyon dans le* XVIe *siècle, avec une notice des libraires et imprimeurs que l'on a pu découvrir jusqu'à ce jour*, par Née de La Rochelle (Paris, 1779, in-4o et in-8o); *Réhabilitation d'Etienne Dolet, célèbre imprimeur de Lyon, brûlé à Paris le* 3 *août* 1546, *jour de l'invention de saint Etienne, son patron*, par Aimé Martin (Paris, 1830, in-12); *Procès d'Etienne Dolet, imprimeur et libraire à Lyon* (1543-1546; Paris, 1836, in-12); la *Satire en France au* XVIe *siècle*, par Lenient; *Histoire de France*, par Henri Martin; *Etienne Dolet, sa vie, ses œuvres et son martyre*, par Joseph Boulmier (petit in-8o, 1857); les *Poëtes au* XVIe *siècle*, par Godefroy (Paris, 1867, in-8o, page 77).

DOLET (Charles), acteur français et directeur de théâtre, né à Paris en 1682, mort dans la même ville en 1738. Il était fils d'un exempt de la Monnaie. Il montra de bonne heure beaucoup de goût pour le théâtre, surtout pour le spectacle des anciens comédiens italiens, qu'il suivit en Italie lorsque ces acteurs furent congédiés. Il revint à Paris quelques années après, s'engagea dans la troupe de Pascariel et, après avoir parcouru quelque temps la province, s'associa avec La Place, pour monter, en 1707, un théâtre à la foire Saint-Germain. A cette époque, un directeur avait besoin, pour réussir, d'esprit, d'intelligence et de courage. Au mois de juillet 1707, un troisième directeur, Bertrand, qui avait deviné la capacité de Dolet, se réunit aux deux premiers. Le moment était critique : la Comédie-Française s'acharnait contre ces *histrions* qui se permettaient de charmer et d'instruire le public, sans se soucier des traditions et des priviléges. En 1708, les trois associés, pour se mettre à couvert des rigoureuses poursuites des comédiens français, empruntèrent le nom de Henri Holtz, suisse de la garde ordinaire du duc d'Orléans, dont ils se disaient seulement les gagistes. Un arrêt du conseil d'Etat, en date du 17 mars 1710, n'en ordonna pas moins la fermeture de leur théâtre. Dolet, La Place et Bertrand continuèrent cependant à donner leur spectacle, mais à la muette et par écriteaux, jusqu'en 1712. Dolet passa alors dans la troupe d'Octave, en 1713, et la quitta en 1722, pour s'associer de nouveau avec La Place et tenir un théâtre de marionnettes. Vers 1724, il s'engagea dans la troupe d'Honoré, directeur de l'Opéra-Comique, mais y demeura à peine une année. En 1726, il renonça au théâtre et se fit limonadier.

DOLEZ (Hubert-Joseph), jurisconsulte belge, né à Mons en 1808. Avocat près la cour de cassation et membre de la Chambre des représentants de Belgique depuis 1836, il est un des jurisconsultes les plus instruits et les plus éloquents du barreau belge. Au mois de novembre 1867, il a été appelé aux fonctions de président de la Chambre des représentants.

DOLFI, démocrate italien, mort en 1869. Il était boulanger à Florence, sa ville natale, et y jouissait d'une popularité et d'une influence sans bornes, qu'il devait autant à son honnêteté et à la modération de ses opinions qu'à sa charité inépuisable, qui ne laissait échapper aucune occasion de faire le bien. Cette influence, il l'utilisa surtout en 1862, au profit des garibaldiens, qui avaient suivi leur chef à Aspromonte. « Dolfi, dit à ce sujet M. Erdan, n'était pas aussi riche qu'on le disait. Il est vrai qu'il ne travaillait plus lui-même de ses mains, mais il s'occupait toujours de sa boulangerie. Il habitait un tout petit appartement, au-dessus de ses pains et de ses pâtes. Il allait faire lui-même ses achats de farine dans une carriole. Une grande partie de ses économies allait au garibaldinisme. Il donnait pour les chemises rouges, pour les fusils, etc., toujours fort simplement, comme si c'eût été son pur devoir. » Dolfi voulut être enterré civilement; c'était la première fois, depuis 1859, que pareil fait se produisait dans le royaume d'Italie, où la majorité de la population est encore l'esclave du fanatisme religieux.

DOLGAIA ou **DOLGOÏ** (cap), promontoire formé sur la côte orientale de la mer d'Azof par le territoire des Cosaques de la mer Noire; par 46° 40′ de lat. N. et 35° 30′ de long. E. Ce cap s'avance vers la rive opposée de la mer d'Azof, par une continuation sous-marine qui forme un banc de sable presque à fleur d'eau, sur lequel, à l'aide de pieux, les pêcheurs ont construit des cabanes qui leur servent d'habitation.

DOLGELLY ou **DOLGELLEN**, ville d'Angleterre, dans le pays de Galles, ch.-l. du comté de Merioneth, à 74 kilom. O. de Shrewsbury, très-pittoresquement située au fond d'une vallée fertile, entre les rivières d'Arran et d'Union, au pied du Cader-Idris; 4,000 hab. Cette petite ville, célèbre par la beauté de son paysage, est un des siéges des assises du comté; elle possède des fabriques de bas, de lainages et de gros draps, et fait un commerce assez important en flanelles, gros draps et kersays. Les principaux édifices de cette ville sont : l'église, qui contient un ancien monument représentant la figure d'un cavalier armé de pied en cap, avec un chien couché à ses pieds; l'hôtel du comté, la prison, la maison du parlement et l'école nationale. Les environs sont couverts de belles villas.

DOLGOROUKI, nom d'une famille princière russe, qui fait remonter son origine à Rurik (Xe siècle), et dont plusieurs membres occupent une place dans les annales historiques de leur pays. Les principaux sont : Grégoire DOLGOROUKI, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle. Il s'est distingué par la vaillante défense d'un monastère, près de Moscou, contre les Polonais, commandés par le prince Sapieha et d'autres généraux (1608-1610). — Maria DOLGOROUKI, qui épousa, en 1624, Michel, premier czar de la maison des Romanoff; elle mourut quatre mois après cette union. — Yuri